



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel,

Absents représentés : Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à Pochat-Baron Pascal ; de DEVESA Marie à Vigny Gérald

Absents : GERNAIS Benjamin, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° 2024_030 – FINANCES

Approbation de la fiscalité directe locale pour 2024

Au regard de la conjoncture actuelle et des possibilités financières de la commune, le budget primitif 2024 a été proposé à l'approbation du conseil municipal avec une stabilité du produit fiscal, et donc des taux constants.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux de fiscalité suivants pour 2024 :

	Vote des taux communaux 2024
Taxe sur le foncier bâti	25,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	70,51 %
Taxe d'habitation	19,05%

- **CHARGE M. le Maire** à notifier cette décision aux services fiscaux.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance
Francis GOY

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024
Publication en ligne le 02/04/2024
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS